

2018

ACCOMPAGNEMENTS SOCIO-PROFESSIONNELS

Peggy BOTTOLIER

Directrice

Aurélia MARTIN

Chef de service

12 boulevard Jean Jaurès
54000 Nancy

Tél. : 03 83 27 31 02

Fax : 03 83 27 30 96

Courriel :

sef@asso-ars.org



Des projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



MISSION

Réalisation d'actions individuelles et/ou collectives, en partenariat avec les financeurs, destinées :

- à élaborer avec les publics accueillis un parcours d'insertion professionnelle et contribuer ainsi à la mise en œuvre de leur projet professionnel,
- à faciliter le retour à la vie professionnelle en levant les freins à l'emploi.

ACTIONS EFFECTUÉES

- **Accompagnements socioprofessionnels Référent Unique – Nancy Couronne**
175 accompagnements en flux continu pour des bénéficiaires du RSA.
- **Accompagnements socioprofessionnels Référent Unique – Public spécifique – Nancy Couronne**
110 accompagnements en flux continu pour des bénéficiaires du RSA sans domicile fixe.
- **Accompagnements socioprofessionnels – Lunévillois**
45 accompagnements individuels de 6 mois pour des bénéficiaires du RSA – Modification de la convention au 01/06/2018.
- **Accompagnements socioprofessionnels – Terres de Lorraine**
31 personnes accompagnées, bénéficiaires du RSA.
Convention de 6 mois du 01/01/2018 au 30/06/2018.

Financement Conseil Départemental 54

- **Mobilisation sur le Projet Professionnel – Territoire du PLIE du Lunévillois**
1 action collective destinée aux demandeurs d'emploi sans projet professionnel arrêté – 15 personnes.
- **Dispositif de Sécurisation de Parcours – Terres de Lorraine**
1 conseillère socioprofessionnelle détachée depuis septembre 2014 sur cette action qui comporte deux volets :
 - suivi personnalisé et coordonné avec les partenaires emploi et insertion, de 56 personnes en simultané.
 - suivi des situations des personnes prises en charge par les dispositifs d'insertion par l'activité économique du territoire.

Cofinancement Fonds social européen et Conseil Départemental 54

- **Accompagnement des personnes en contrat aidé CEC au sein de l'ARS**
21 personnes suivies.

ACTIVITÉS 2018

Activité

668 personnes accompagnées

(hors Dispositif de Sécurisation de Parcours) dont :

181 femmes soit 27 %

487 hommes soit 73 %

379 personnes ont quitté le dispositif, dont :

72 personnes ont accédé à une activité professionnelle

40 CDI / CDD

32 CDDI / CAE / CUI

11 personnes ont accédé à une formation qualifiante

63 personnes sont sorties du dispositif RSA avant la fin de leur accompagnement

213 relais après levée des freins majeurs

9 abandons

9 personnes incarcérées

2 personnes décédées

289 personnes sont toujours suivies au 31 décembre 2018

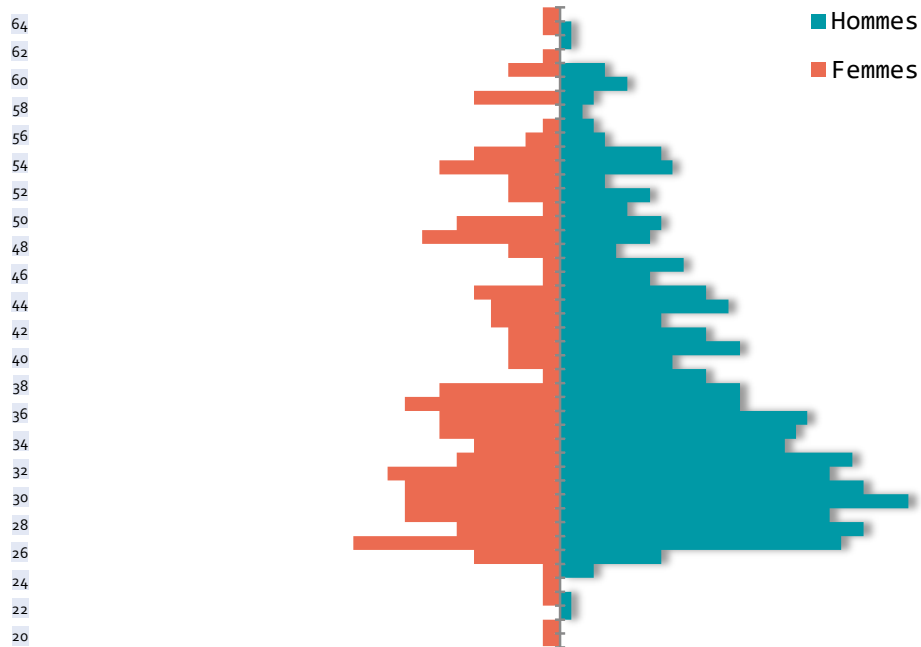
Profil type d'un bénéficiaire



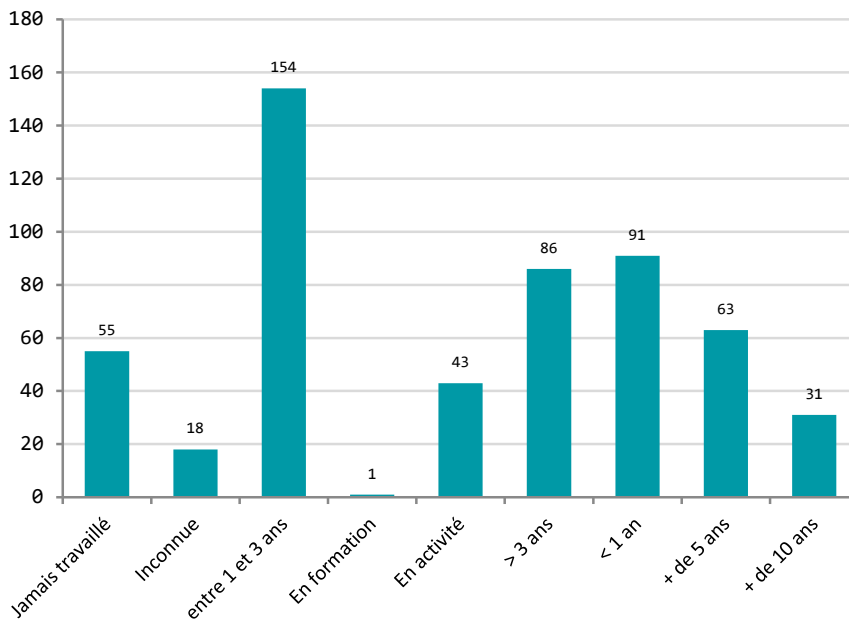
Dont
2 % de personnes en situation de handicap

CARACTERISTIQUES DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ

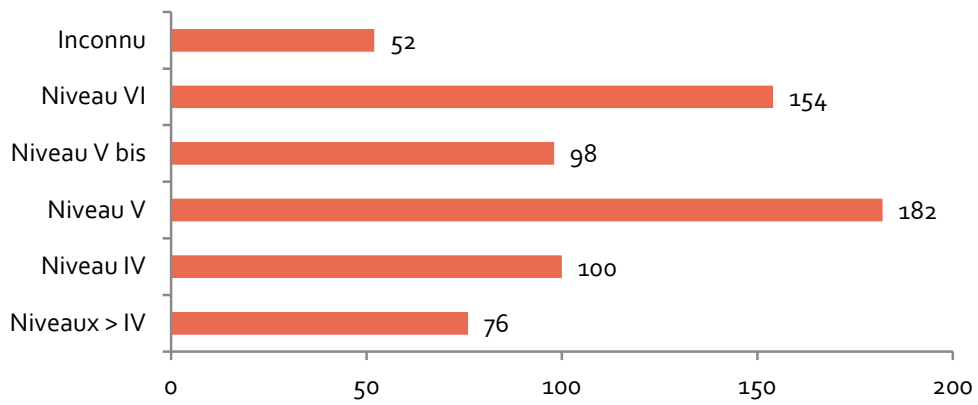
Pyramide des âges



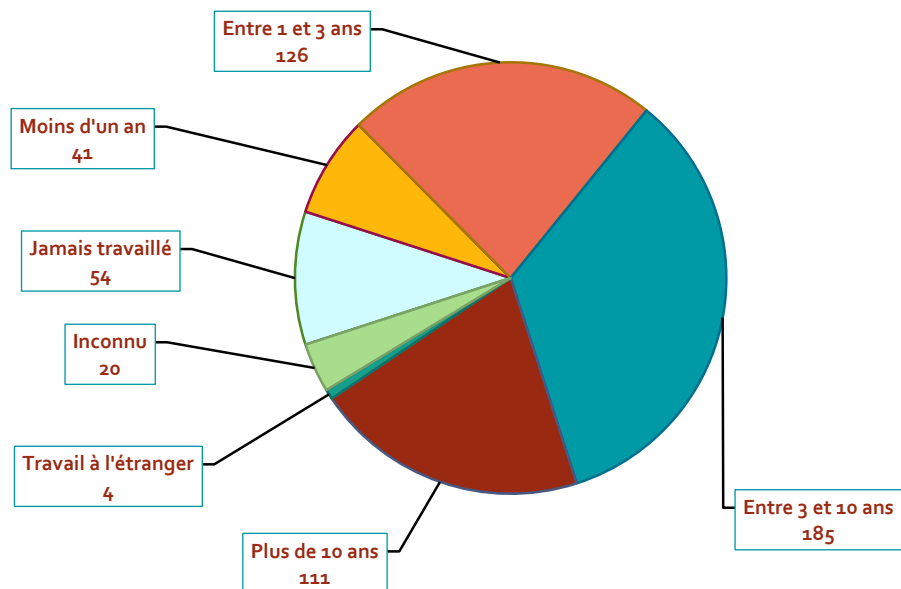
Durée d'inactivité (hors DSP)



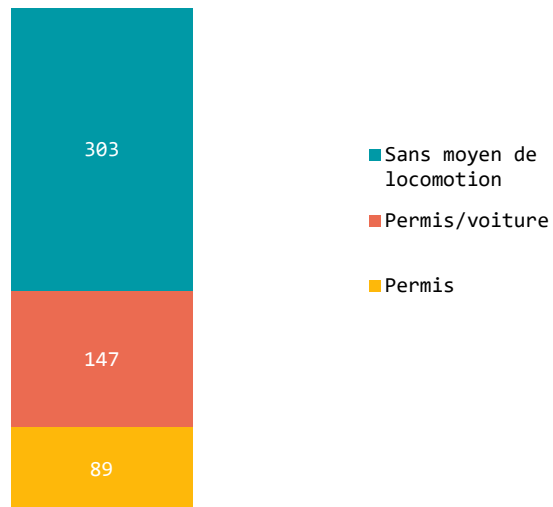
Niveau de formation



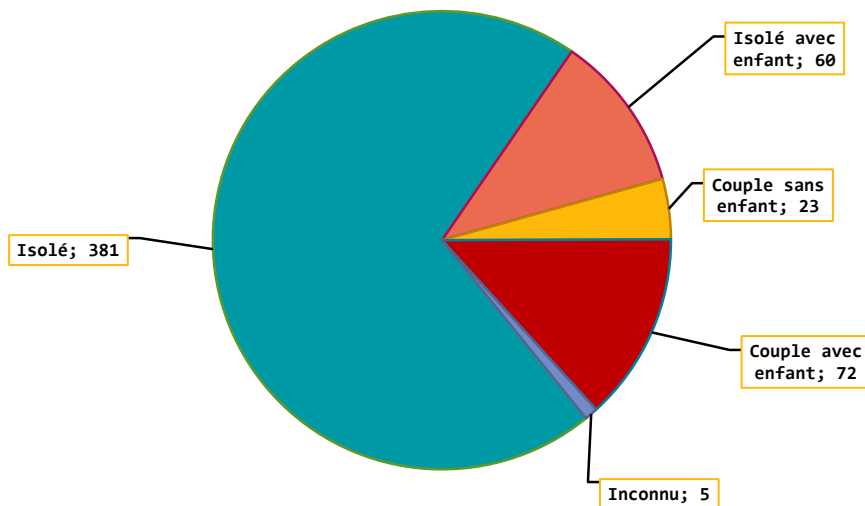
Durée antérieure d'activité (hors DSP)



Mobilité (hors DSP)



Situation familiale (hors DSP)



Durée moyenne
d'accompagnement
:
5,8 mois

DETAIL DES CONVENTIONS

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL – BENEFICIAIRES DU RSA CONSEIL DEPARTEMENTAL – NANCY COURONNE

Convention de 175 mesures en continu mise en place avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (SESI de Nancy Couronne).

OBJECTIFS

L'action s'inscrit dans l'axe Accompagnement Socio Professionnel du Pacte Territorial Insertion dont l'objectif est d'accompagner les bénéficiaires du RSA afin de les aider à s'insérer durablement dans l'emploi.

Pour atteindre cet objectif, l'action vise à :

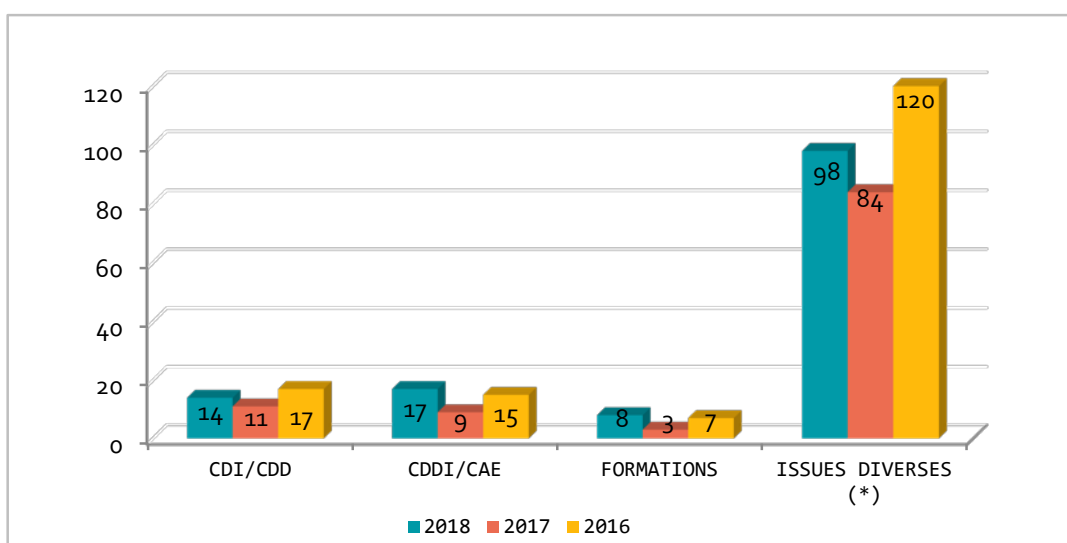
- Proposer un accompagnement complet et renforcé
- Permettre la levée des freins
- Travailler le projet professionnel des bénéficiaires
- Favoriser l'appropriation et la maîtrise des techniques de recherche d'emploi

PUBLICS CONCERNES

L'action s'adresse au public bénéficiaire du RSA habitant sur NANCY couronne soumis aux droits et devoirs, nécessitant un accompagnement renforcé pour permettre l'accès à l'emploi ou à la formation professionnelle.

	2016	2017	2018
Personnes accompagnées	237	222	251
Personnes sorties	159	107	137
Personnes encore suivies au 31/12	78	115	114

SITUATION DES PERSONNES EN FIN D'ACCOMPAGNEMENT



(*) Orientation vers d'autres dispositifs, sans solution au terme de la mesure, interruption convenue, déménagement

ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL - PUBLIC SANS DOMICILE FIXE « DOM » - BRSA - CONSEIL DEPARTEMENTAL - NANCY COURONNE

Convention de 110 mesures en continu mise en place avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle via le SESI de Nancy Couronne suite à un constat fait en 2012 selon lequel il est nécessaire de proposer un accompagnement spécifique, adapté au public Sans Domicile Fixe bénéficiaire du RSA.

OBJECTIFS

L'objectif principal de cette convention est de permettre aux personnes Sans Domicile Fixe de se repérer dans le temps et l'espace, de bénéficier d'un accès aux droits et aux soins et surtout de faciliter une mise en logement. A cet effet, le Service Emploi Formation travaille en étroite collaboration avec les services d'accueil et d'urgence de l'ARS.

PUBLICS CONCERNES

A la demande du Conseil Départemental qui cherchait à mettre en place une action d'accompagnement adaptée aux bénéficiaires du RSA sans domicile fixe de Nancy Couronne, un travail sur les modalités d'accompagnement pouvant correspondre à ce public a démarré en 2012.

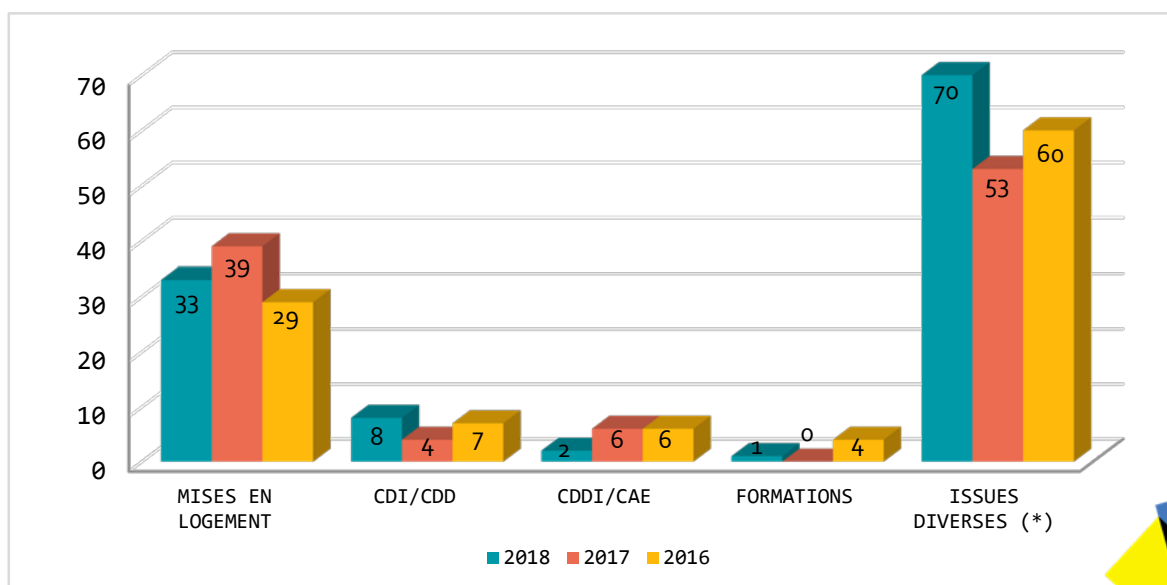
En 2013, suite à cette étude, à la mise en place des premiers suivis et au bilan positif, le SESI a décidé de formaliser l'accompagnement de ce public spécifique dans une convention dédiée.

Depuis, l'accompagnement s'est poursuivi dans une logique d'amélioration continue, avec une convention de 50, puis de 70 à 90 accompagnements sur un an, pour arriver à ce jour à 110 mesures.

Les spécificités du public ont nécessité d'adapter l'accompagnement pour faire face à des difficultés accrues. L'équipe du SEF a développé une étroite collaboration avec les travailleurs sociaux du 32 D'la Rue et du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) dès le démarrage de cette convention, afin de garantir une prise en charge globale et cohérente. Cela a permis également de maintenir le lien avec la personne et de la sensibiliser au rôle des différents intervenants dans son parcours. Il est proposé un rythme d'un rendez-vous par mois aux personnes accompagnées.

	2016	2017	2018
Personnes accompagnées	144	176	150
Personnes sorties	77	102	81
Personnes encore suivies au 31/12	67	74	69

SITUATION DES PERSONNES EN FIN D'ACCOMPAGNEMENT



(*) Orientation Pôle Emploi – Sortie dispositif RSA



ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL - BRSA- CONSEIL DEPARTEMENTAL - LUNEVILLOIS

Convention avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (SESIT de Lunéville), pour 45 mesures.

Accompagnement ayant lieu dans les locaux mis à disposition par l'Association ENSEMBLE, à raison d'un rendez-vous physique ou téléphonique, tous les quinze jours pour chaque bénéficiaire.

OBJECTIFS

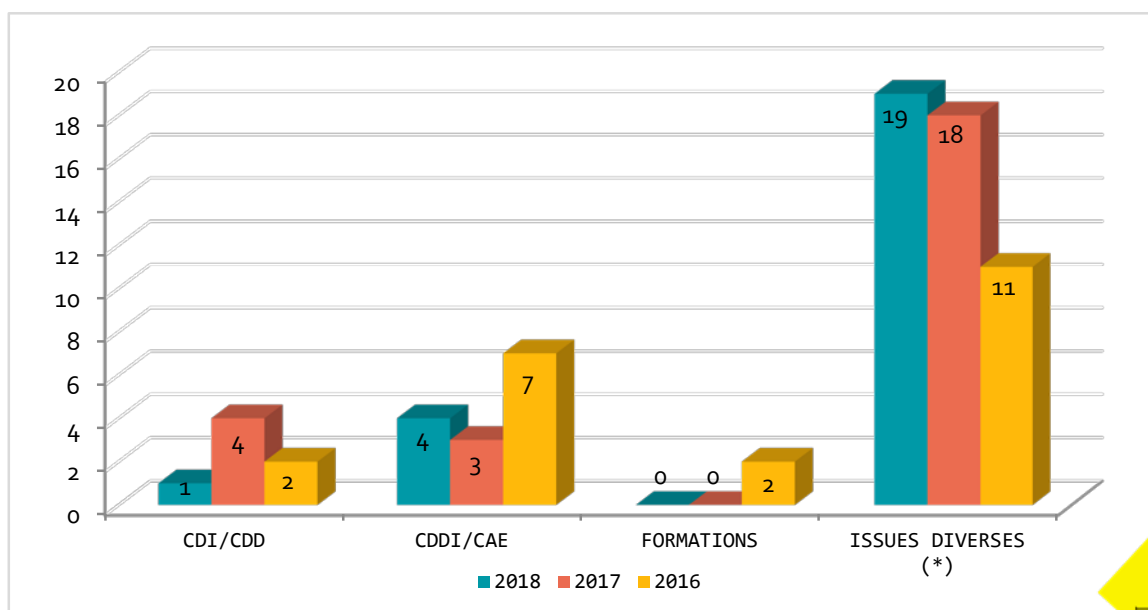
Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, dont le projet professionnel est peu défini ou reste à consolider.

PUBLICS CONCERNES

Bénéficiaires du RSA domiciliés prioritairement sur le secteur de Lunéville centre.

	2016	2017	2018
Personnes accompagnées	50	70	58
Personnes sorties	22	25	24
Personnes encore suivies au 31/12	28	45	34

SITUATION DES PERSONNES EN FIN D'ACCOMPAGNEMENT



(*) Réorientations, sorties RSA



DISPOSITIF DE SECURISATION PROFESSIONNEL CONSEIL DEPARTEMENTAL / TERRES DE LORRAINE

Convention de 35 mesures de 6 mois avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (SESIT de Terres de Lorraine) du 01/01/2018 au 30/06/2018.

Les rendez vous ont lieu dans les Centres Médicosociaux de Toul, Neuves Maisons et Vézelize ainsi qu'à la Mission Locale de Toul à raison d'un rendez vous tous les quinze jours pour chaque bénéficiaire.

OBJECTIFS

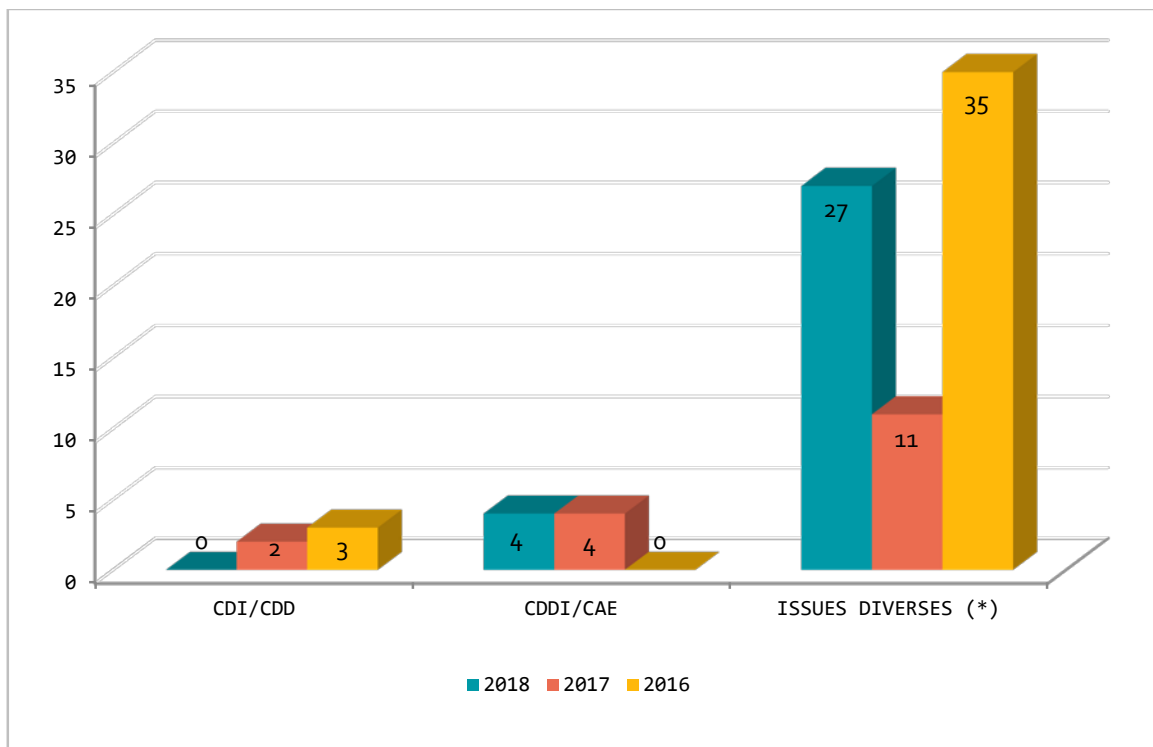
Accompagner des bénéficiaires du RSA dans leurs démarches d'insertion sociales et professionnelles.

PUBLICS CONCERNES

Bénéficiaires du RSA orientés par Pôle Emploi, ou d'autres référents dans le cadre d'un parcours socioprofessionnel (centre médicosocial, CCAS...)

	2016	2017	2018
Personnes accompagnées	42	37	31
Personnes sorties	42	17	31
Personnes encore suivies au 31/12	0	20	0

SITUATION DES PERSONNES EN FIN D'ACCOMPAGNEMENT



(*) Orientation vers d'autres dispositifs, sans solution au terme de la mesure, interruption convenue, déménagement



MOBILISATION SUR LE PROJET PROFESSIONNEL - CONSEIL DEPARTEMENTAL LUNEVILLOIS et PLIE du GRAND NANCY et du LUNEVILLOIS

Les actions qui se sont déroulées sur Lunéville et Blamont ont été financées par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (SESIT du Lunévillois) et le PLIE du Grand Nancy et du Lunévillois grâce à des Fonds Européens.

Ces actions sont menées par deux conseillères socioprofessionnelles, elles se déroulent autour d'interventions collectives et de suivis individualisés, à raison de 2 journées par semaine sur 3 mois.

OBJECTIFS

Permettre à chaque bénéficiaire de s'engager dans une recherche d'emploi et /ou de formation :

- en construisant un projet réaliste au regard de ses capacités, de sa mobilité, du marché de l'emploi
- en se donnant les moyens de mettre en œuvre ce projet (organiser la garde d'enfants, obtenir le permis de conduire, ...).

Le but est de faire en sorte que la personne reprenne contact avec le monde de l'entreprise, avec notamment une enquête-métiers ou parfois une immersion en entreprise.

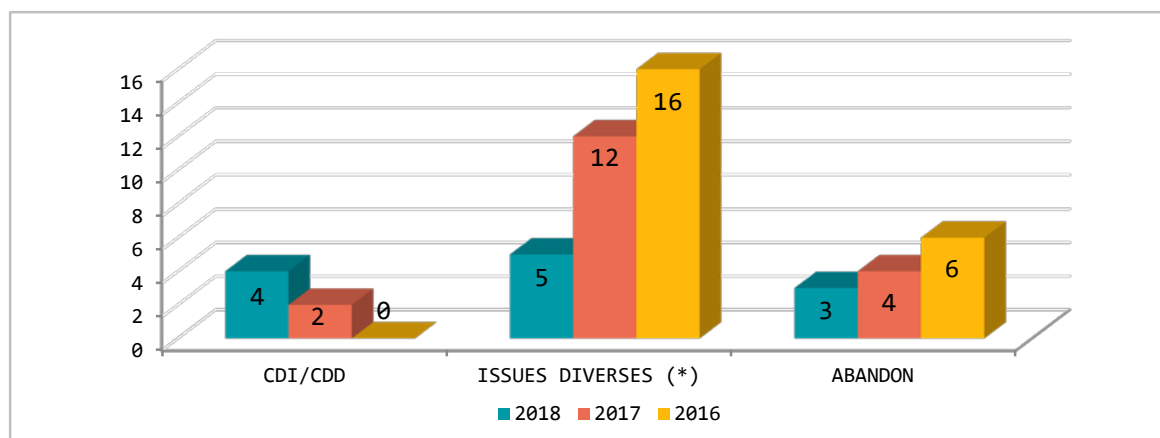
A la fin de l'action, les différents partenaires (Pôle Emploi, assistantes sociales, Entraide Chômeurs, etc.) se rencontrent lors des comités techniques afin d'assurer les relais pour poursuivre la mobilisation et aboutir à l'emploi ou la formation.

PUBLICS CONCERNES

Bénéficiaires du RSA ou non du Lunévillois

	2016	2017	2018
Personnes accompagnées	37	18	12

SITUATION DES PERSONNES EN FIN D'ACCOMPAGNEMENT



(*) Poursuite accompagnement, changement RU, réorientation sociale

DISPOSITIF DE SECURISATION DE PARCOURS CONSEIL DEPARTEMENTAL TERRES DE LORRAINE ET PLIE TERRES DE LORRAINE

Cette action est portée conjointement par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle (SESIT Terre de Lorraine et la MEEF via le PLIE Terres de Lorraine par une convention couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018).

Elle a pour objet de sécuriser les parcours d'insertion de personnes issues du Territoire Terres de Lorraine et intégrées sur un parcours PLIE. Elle a pour finalité d'éviter au maximum les ruptures de parcours.

LES OBJECTIFS

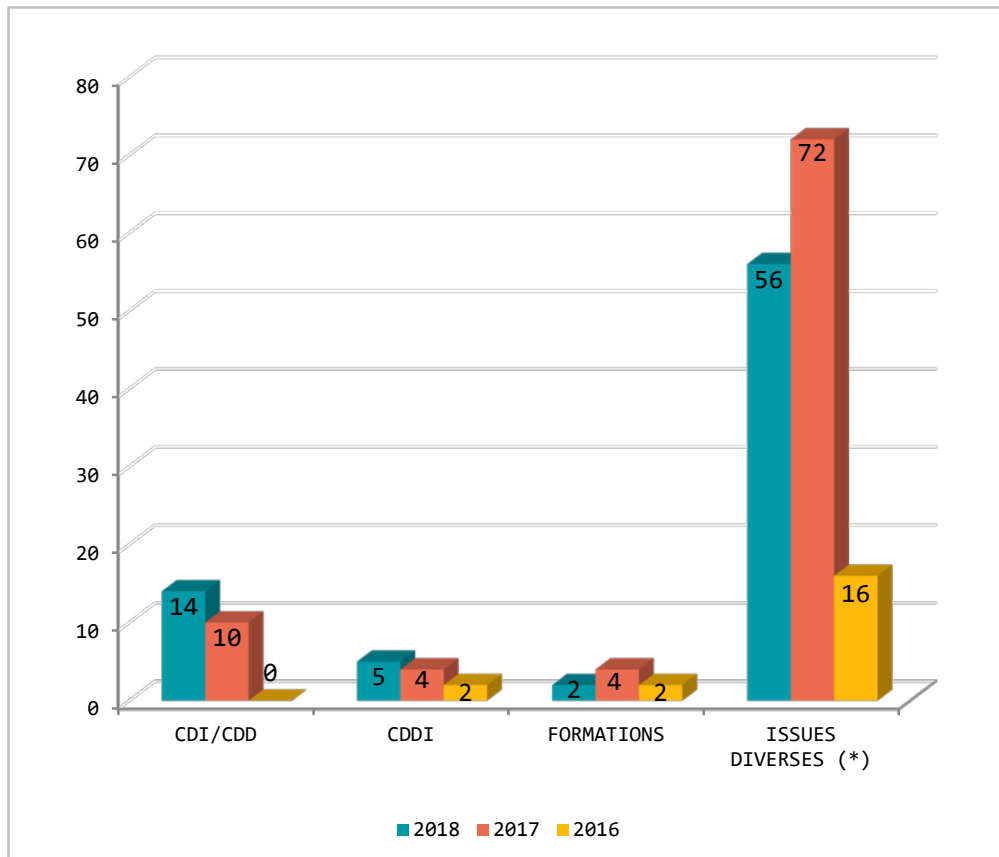
- Assurer le suivi personnalisé et coordonné avec les partenaires emploi et insertion, de 60 personnes en simultané dont 50 % de bénéficiaires RSA sur une durée de 6 mois renouvelable au maximum une fois.
- Assurer le suivi des situations des personnes prises en charge par les Structures d'Insertion par l'Activité Economique en participant à l'ensemble de Comités Techniques.

LES MODALITES D'INTERVENTION

- Réalisation d'un diagnostic de la situation sociale et professionnelle de la personne.
- Entretien individuel tous les mois avec des contacts téléphoniques ou mails si besoin, les entretiens se dérouleront au plus près des personnes (Toul, Neuves-Maisons, Saintois, Colombey, etc).
- Veille des situations 6 mois après la sortie en emploi.
- Mobilisation des outils existants sur le territoire.
- Des actions collectives pourront être mises en place en fonction des besoins des personnes accompagnées.

	2016	2017	2018
Personnes accompagnées	130	119	126
Personnes sorties	71	90	77
Personnes encore suivies au 31/12	59	29	49

SITUATION DES PERSONNES EN FIN D'ACCOMPAGNEMENT



ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES SALARIES en CEC AU SEIN DE L'ARS

Financement sur fonds propre de l'ARS.

OBJECTIFS

Accompagnement dans les démarches de recherche d'emploi et/ou de formation pendant la durée de leur contrat de travail.

PUBLICS CONCERNES

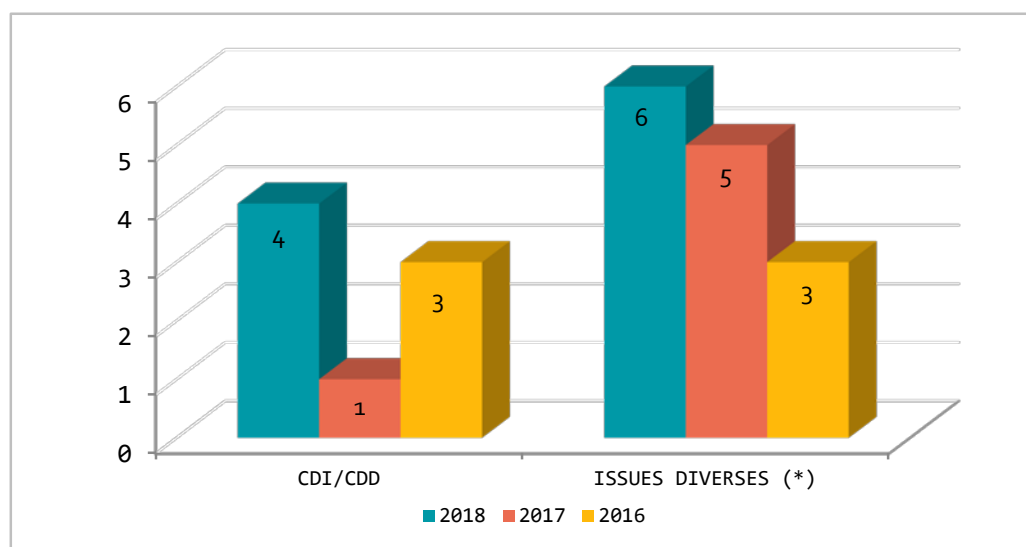
Personnes salariées dans l'ARS en contrats aidés (hors chantiers d'insertion), en Contrat Emploi Compétences.

	2016	2017	2018
Personnes accompagnées	16	20	21
Personnes sorties	7	6	10
Personnes encore suivies au 31/12	9	14	11

LES MODALITES D'INTERVENTION

L'accompagnement socioprofessionnel est individualisé. Il est organisé une fois par mois en moyenne, et en fonction des besoins du salarié, de son projet d'insertion, qui est confirmé ou redéfini grâce à l'accompagnement mis en œuvre (Travail sur la projet, TRE, travail sur le CV, la lettre de motivation, la recherche d'emploi, la visite d'entreprise ou de centre de formation, la participation à des portes ouvertes, orientation vers des cours de français, l'organisation de PMSMP...). Il peut également s'agir d'actions collectives à visée professionnelle.

SITUATION DES PERSONNES EN FIN D'ACCOMPAGNEMENT



(*) Orientation vers d'autres dispositifs, sans solution au terme de la mesure, interruption convenue, déménagement, etc.

PERSPECTIVES 2018

✓ CONVENTION ASP 1 NANCY ET LUNEVILLE

- Des rencontres avec différents partenaires sont prévues au cours du premier trimestre afin d'aborder différents dispositifs et procédures en matières d'accès au logement et aux droits : les Maisons Relais (conditions d'accès, public, missions, etc), AMLI (organisation, présentation du dispositif 0 expulsions et 10000 logements accompagnés) AVDL (présentation des différentes étapes de la procédure d'expulsion locative) HUAS (présentation du dispositif, échanges sur les modalités de collaboration entre nos deux services).
- Des rencontres avec les bailleurs sociaux : notre Chef de service rencontre régulièrement (environ toutes les 6 semaines) les principaux bailleurs sociaux afin d'aborder, suivre et soutenir les demandes de logement en cours pour nos bénéficiaires.
- Une présentation des techniques de coaching utilisées de plus en plus couramment par nos partenaires et demandées par nos financeurs.

Cette formation s'adressera à l'ensemble de l'équipe du Service Emploi Formation.

- Conforter la mise en œuvre du logiciel partagé*, créé par Escape, qui permet de développer le partenariat avec les autres services de l'Association pour la mise en place d'actions collectives communes.
- Nous poursuivons l'organisation d'ateliers collectifs, avec une ouverture vers d'autres partenaires, dont des SIAE, en lien avec la mise en place du logiciel partagé cité ci-dessus.*

✓ CONVENTION ASP DOM

Afin d'améliorer notre prise en charge de ce public qui connaît de multiples freins, et en s'appuyant sur les difficultés rencontrées en 2018, de nouvelles actions sont en cours. Ces dernières permettront d'appréhender au mieux les problématiques que nos bénéficiaires rencontrent, mais également d'affiner notre pratique et nos connaissances.

Pour exemple :

- Des rencontres trimestrielles avec les travailleurs sociaux du SAO ont été instaurées durant le 2ème trimestre 2018 afin de faire un point sur les situations individuelles communes. Ces rencontres ont pour objectif de renforcer nos liens avec ce service pour mobiliser davantage notre public et ajuster nos actions.
- Des rencontres avec différents partenaires sont prévues au cours du premier trimestre afin d'aborder différents dispositifs et procédures en matières d'accès au logement et aux droits :
 - Les Maisons Relais (conditions d'accès, public, missions, etc).
 - AMLI (organisation, présentation du dispositif, aucunes expulsions et 10 000 logements accompagnés)

- AVDL (présentation des différentes étapes de la procédure d'expulsion locative)
- HUAS (présentation du dispositif, échanges sur les modalités de collaboration entre nos deux services)
- Un renforcement du partenariat avec l'équipe du SAO Asile
- Conforter la mise en œuvre du logiciel partagé, crée par Escape, qui permet de développer le partenariat avec les autres services de l'Association pour la mise en place d'actions collectives communes.
- Des liens avec le SIAO ont été constitués : nous avons désormais connaissance des demandes d'orientations en cours en CHRS et autres dispositifs d'hébergements de nos publics.

Ceci nous permet d'anticiper les perspectives de sorties de nos bénéficiaires et de les informer rapidement d'un éventuel relais à envisager.

- Des liens avec le SAO Droit Commun et le CCAS de Nancy, qui nous adressent les listes des personnes domiciliées, nous permettant d'assurer un meilleur suivi des personnes accompagnées et domiciliées au sein de ces deux structures.
- Des rencontres avec les bailleurs sociaux : notre Chef de service rencontre régulièrement (environ toutes les 6 semaines) les principaux bailleurs sociaux afin d'aborder, suivre et soutenir les demandes de logement en cours pour nos bénéficiaires.
- Approfondir le travail engagé avec l'équipe de l'HUAS pour la création d'une fiche explicative reprenant les missions respectives des travailleurs sociaux du SEF et celles de l'HUAS et détaillant les droits et devoirs des bénéficiaires du RSA. Cette fiche pourrait être ensuite traduite pour les migrants.
- Approfondir la collaboration avec l'équipe du « 32 D'la Rue ».
- Approfondir la collaboration avec l'équipe du CARUD.

✓ **ACTION MPP TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

Une action est prévue sur le territoire du Sel et Vermois à la fin du second semestre 2018.

✓ **DISPOSITIF DE SECURISATION PROFESSIONNEL - DSP - TERRES DE LORRAINE**

- Renforcer les partenariats existants sur le territoire Terres de Lorraine
- Développer des partenariats avec les employeurs du territoire
- Participer aux actions de sensibilisation et d'information mises en œuvre sur ce territoire

✓ **ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS AIDES EN CEC**

- Renforcer le travail avec les services accompagnant des personnes en CEC pour favoriser leur insertion professionnelle
- Développer les PMSMP à l'interne de l'ARS et auprès d'employeurs partenaires du SEF
- Mettre en œuvre des formations en lien avec les projets des personnes en CEC, suite aux nouvelles obligations formalisées par Pôle Emploi, dans le cadre du CEC.
- Organiser des actions collectives, pour favoriser les échanges entre les salariés en CEC.

✓ **NOUVELLE CONVENTION 2018 : SECURISATION DE PARCOURS REFUGIES – ASP SPR**

A compter de mars 2019, un nouveau dispositif a vu le jour, à la demande du Conseil Départemental 54, pour faire suite aux besoins d'accompagnement spécifique des personnes réfugiées sans domicile stable, bénéficiaires du RSA, initialement pris en charge dans le cadre de la convention « DOM ». Cette nouvelle convention devra permettre d'accompagner 55 personnes réfugiés, en prenant appui, entre autres sur des partenariats avec les services ADOMA, la Mission Réfugiés, HUAS et le CPH de l'ARS, mais également avec l'HUAS Arelia. Il s'agira de coordonner les parcours de ces personnes pour sécuriser leur intégration.

